

**COMMUNE DE BENY**

**COMPTE RENDU**

**de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du mercredi 6 février 2002 à 20 h 00**

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération(1)
15	15	15

L'an deux mille deux **et le mercredi 6 février à 20 h 00**, le conseil municipal de **BENY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **M. Gilbert LAISSARD.**

(1) Sauf indication différente, après accord du conseil.

Date de la convocation : **21 janvier 2002**

Date d'affichage : **22 janvier 2002**

**Présents :** Gilbert LAISSARD, Georges RODET, Geneviève GUILLON, Yves FAVIER, Jean-François NALLET, Michèle DANANCIER, Ernest MARQUIS, Jean-Claude GONOD, Elie BERARD, Françoise BILLOUD, Joël CORNATON, Isabelle OVIQUE, Alexandre PROST, Christophe HUMBERT et Georges LAURENT

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire :** Georges RODET

**POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE**

Georges RODET présente l'avancement du projet.

Le 24/01/2002 : Réunion de la Commission d'appel d'offre concernant le lot 3 (location bungalow) c'est l'entreprise TOUAX a été retenue.

Les travaux ont commencé ce jour : mise en place de la cuve de gaz enterrée pour permettre la modification de la chaufferie pendant les vacances de février.

Lundi 11/02/02 : Réunion pour la signature des ordres de service aux entreprises

Au cours du Conseil d'Ecole du 5 février, plusieurs demandes ont été formulées : modification des placards muraux de la classe à l'étage, suppression d'une baie intérieure à la maternelle, tableaux pour la classe provisoire.

La Commune en tant que Maître d'Ouvrage devra souscrire une assurance dommages.

**BULLETIN MUNICIPAL 2001**

Le Conseil Municipal a dressé un bilan critique du dernier bulletin en ce qui concerne son coût, le travail de préparation, l'utilisation de la couleur, la qualité du tirage, la qualité des photos etc... Ces remarques serviront à améliorer le prochain numéro.

**COMITE DES FETES : PROJETS POUR LA VOGUE**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Présidente où elle demande l'autorisation de faire un feu d'artifice et sollicite la Commune.

Le Conseil accepte de prendre en charge l'achat du feu d'artifice sous forme de subvention (environ 1067 euros). Le comité devra prendre un artificier afin d'être en conformité.

L'emplacement du tir sera étudié pour respecter les distances réglementaires.

**URBANISME**

Le Maire donne lecture des différents dossiers d'urbanisme en cours (permis de construire, déclarations de travaux et certificats d'urbanisme). Le nombre croissant de ces demandes montre la nécessité de disposer d'un document d'urbanisme communal. Compte tenu du temps nécessaire à son élaboration, une décision sera à prendre prochainement. Pour la préparer une réunion d'information animée par la DDE aura lieu mardi 12 février : enjeux et objectifs d'une carte communale ou d'un PLU, procédures, coûts, délais, etc.....

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : le Maire rappelle que dans le cadre de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain), les Communes ou les intercommunalités compétentes doivent définir le périmètre du SCOT correspondant au bassin de vie auquel elles appartiennent.

Ce sujet a déjà été abordé au cours de plusieurs réunions. La dernière, rassemblant les élus des neuf communes de la communauté, a eu lieu à BENY le 1er février 2002. Au terme d'une situation qui a évolué au cours des derniers mois, deux orientations se dessinent : rattachement au SCOT de Bourg ou rattachement au SCOT Val De Saone Bresse (cantons de Pont de Veyle, Bagé, Pont de Vaux et Saint Trivier de Courtes).

En précisant qu'il s'agit d'un vote d'orientation, et que la délibération ne sera prise qu'après discussion en communauté de Communes, le Maire demande un vote à main levée. Le Conseil se prononce à l'unanimité (15 voix) pour le rattachement au SCOT de Bourg.

Lettre de Mr CAVILLON: Le Maire donne lecture d'une demande d'accès à une parcelle appartenant à Mr CAVILLON. Une réponse négative lui sera adressée.

**PERSONNEL COMMUNAL**

**DEMISSION DU C.E.C. Mr JACQUET Jean-Marc :**  
**SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT EMPLOI CONSOLIDE**

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur JACQUET Jean-Marc et propose de rechercher un autre contrat emploi consolidé.

Le Conseil Municipal : autorise le Maire à lancer un appel de candidatures auprès de l'A.N.P.E, décide de souscrire un nouveau contrat emploi consolidé pour une durée déterminée de un an, avec une période d'essai de un mois, renouvelable par année sans pouvoir excéder cinq ans, et l'autorise à signer d'une part une convention C.E.C. entre l'Etat et la commune, et, d'autre part, un contrat de travail entre la commune et la personne qu'il aura choisie.

## **CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire informe que le contrat de Madame Chantal MARECHAL est à renouveler au 1er mars, et cette dernière demande une titularisation de son poste d'adjoint administratif pour une durée de 4 heures au lieu de 10 heures, compte tenu qu'elle a retrouvé un autre emploi.

Le Conseil Municipal accepte sa demande et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette création de poste et à la suppression du poste contractuel de 10 heures.

## **SITUATION DU PERSONNEL COMMUNAL EN CONGES MALADIE.**

MME ROBIN est en arrêt maladie jusqu'au 10/02/2002

MME BURDEYRON : en arrêt maladie jusqu'au 11/03/2002 mais elle doit se faire opérer la semaine à venir, et il faudra compter environ trois mois de rééducation.

Les remplacements sont assurés par Madame Martine BOUVARD (changement de poste) et par Mesdames Pierrette CHARNAY et Marie-Laure PONSOT (embauches sous contrat).

## **MARPA : COMPTE RENDU REUNION**

Lors de la réunion du 15 janvier, le Président de l'Association de gestion de la MARPA a rappelé qu'il est demandé aux communes parties prenantes du projet (Bény, Courmangoux et Villemotier) l'achat de mobilier d'une valeur de 15.24 euros par habitant (pour BENY : 627 habitants x 15.24 = 9555.48 E.) Ce mobilier sera par convention mis à la disposition de la MARPA au moment de son ouverture prévue en 2003, et le conseil municipal accepte l'ouverture d'un programme d'investissement.

Le Maire informe que les communautés de communes des cantons de Coligny et Treffort ont été sollicitées sur la base de 3.05 euros par habitant. La Communauté de Communes du canton de Coligny donne un accord de principe, à condition que celle de Treffort fasse de même. La réponse de cette dernière est à ce jour négative.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPTE RENDU REUNION DU 17/12/2001**

Parmi les sujets abordés à la réunion du Conseil de Communauté : un marché portant sur les prestations pour la déchetterie intercommunale et pour la collecte sélective a été passé pour la période du 01/01/2002 au 30/09/2003. C'est la société QUINSON-FONLUPT qui assurera la collecte des 20 points d'apport volontaire ainsi que le tri et le conditionnement des matériaux avant recyclage par les filières spécialisées. Elle assurera également l'enlèvement et le traitement des déchets collectés à la déchetterie de Pirajoux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE : CONVENTION CADASTRALE**

Le Maire fait part à l'assemblée de la convention tripartite (Département, Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain et Commune) établie dans le cadre de la mise en place du système d'information géographique. Elle précise plus particulièrement les conditions d'utilisation des données cadastrales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer la convention.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR FRANCE TELECOM AU TITRE DE L'ANNEE 2002**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la redevance d'occupation du domaine public routier par FRANCE TELECOM conformément au décret 97.683 du 30 mai 1997 en application de la loi du 26 juillet 1996 sur la réglementation des télécommunications.

Cette redevance due au titre de l'an 2002 s'élève à 517.32 Euros ( 3 393.43 francs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le titre de recette correspondant.

## **RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES**

Un accord a été trouvé pour la mise en place du circuit du « Petit Grillet ». Depuis le 20/12/2001, la collecte s'effectue au « porte à porte » pour les habitations situées entre le Bourg et le déversoir du Sevron où le camion fait demi-tour.

## **ASSOCIATION FONCIERE**

Considérant que Monsieur Elie BERARD figure en qualité de représentant de la Chambre d'Agriculture, il est nécessaire de nommer un autre membre pour représenter le Maire au sein de l'Association Foncière Intercommunale : Monsieur Yves FAVIER est désigné.

## **SYNDICAT SEVRON SOLNAN**

Prévisions de travaux 2002 : Renforcement des berges aux Grillets (enrochement 110 tonnes, revégétalisation) pour un montant 2286 Euros, et curage du bief du Lignon : environ 1300 Euros.

La remise en état de la passerelle du gué n'est pas retenue, les travaux seront faits par l'employé communal.

## **CONTRAT RIVIERE SEILLE**

Il a été donné un avis favorable aux demandes de la Commune concernant la mise en place d'un vannage automatique et une subvention pour l'étude de la deuxième tranche d'assainissement.

## **ACHAT PETIT MATERIEL**

Suite à la réunion du conseil municipal du 18/12/2001 : le prix de rachat du réfrigérateur est de 610 Euros au profit de la Société de Chasse, de la Société Pêche et de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

## **SINISTRE :**

Le Maire rappelle à l'assemblée le début d'incendie survenu le 30/11/2001 dans le transformateur EDF qui alimente le bâtiment Garavand et la panne de l'automate commandant le chauffage de ce bâtiment qui s'en est suivie. L'intervention de dépannage de CGST SAVE a été facturée 2518.39 Euros. Suite à notre demande de prise en charge de cette somme par EDF, cette dernière propose le remboursement intégral de la dépense.